



PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS (PAE)

Afin que placer chaque étudiant dans les meilleures conditions de réussite, l'Illeps propose un plan d'accompagnement (PAE) aux apprenants qui éprouvent des difficultés.

Celui-ci accompagne l'étudiant dans son parcours d'apprentissage personnel.

Le Directeur ou son représentant coordonne ce plan et en assure le suivi.

Il est donc personnel et se veut une aide à la réussite.

En fonction de la situation et des besoins détectés, Il repose principalement sur deux axes: le suivi collectif et le suivi individuel

Le PAE individuel peut être activé à chaque moment par l'étudiant ou un (des) professeur(s), dès qu'une difficulté particulière est rencontrée soit lors du cours, soit lors d'évaluations formatives et/ou certificatives.

Il est élaboré par Directeur ou son représentant en collaboration avec le Conseil des études à la demande de l'étudiant ou d'un ou plusieurs professeurs. Le PAE identifie, analyse et tente de remédier aux éventuelles difficultés rencontrées par l'apprenant.

Les moyens déployés (périodes supplémentaires, développement de feed-back donnés par le formateur seront adaptés et ajustés à chaque PAE individuel.



PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS (PAE)

Tout au long de son parcours de formation, il est important de :

- Reposer le cadre institutionnel et les valeurs de l'Illeps.
- Redéfinir les exigences de la formation choisie ;
- D'identifier les difficultés personnelles et/ou scolaires pour chacun;
- D'apaiser les craintes ;
- Amener l'élève à s'autoévaluer à tout moment et, si nécessaire, l'aider à trouver des solutions en fonction de ses propres ressources ;
- L'accompagner sans faire à sa place.